

Assemblée des délégués du SEDE

Procès-verbal de la séance du mercredi 21 mai 2025

Hôtel de Ville, Delémont, 19h30

Présent-e-s : M. Alain Eggimann, Boécourt
M. Pascal Crétin, Haute-Sorne
M. Julien Bourquard, Courchapoix
M. Vincent Scherrer, Courrendlin
Mme Cindy Spiess, Courroux
M. Christophe Badertscher, Delémont
M. Marcel Vogel, Mervelier
M. Michel Dominé, Mettembert
M. Ivan Santos, Soyhières
M. Pierre Lovis, Val Terbi

Excusé-e-s : M. Yann Rufer, Rossemaison
Mme Janique Horisberger, Courtételle
M. Noël Saucy, Develier
M. Sébastien Domont, Châtillon

Présidence : M. Hervé Froté, Pleigne

Secrétaire : Mme Catherine Friedli

Invité-e-s : M. Jean-Claude Finger, président SEDE
M. Alain Tissot, Bureau SEDE
M. Pierre-Michel Seuret, chef d'exploitation SEDE
Mme Jocelyne Daneluzzi, caissière SEDE
M. Denis Moritz, 2MO sàrl
M. Adrian Kindler, Hunziker-Betatech AG

Ordre du jour :

1. Ouverture et salutations
2. Élection de la présidente ou du président de l'Assemblée des délégués
3. Approbation du procès-verbal du 30 octobre 2024
4. Validation des crédits relatifs à l'assainissement du prétraitement
 - Secteur A : relevage - dégrillage
 - Secteur B : dessablage
 - Secteur C : décantation primaire
5. Approbation des comptes 2024 du SEDE
6. Communications
7. Divers

Décisions prises lors de la séance :

- ✓ M. Hervé Froté, délégué représentant de la commune de Pleigne, est élu président de l'AD
- ✓ Les trois crédits d'engagement relatifs à l'assainissement du prétraitement sont acceptés
 - A : relevage - dégrillage pour 4'068'000 francs (HT)
 - B : dessablage pour 710'000 francs (HT)
 - C : décantation primaire pour 963'000 francs (HT)
- ✓ Les comptes 2024 du SEDE sont acceptés

1. Ouverture et salutations

En l'absence de la vice-présidente de l'AD, Mme Janique Horisberger, M. Jean-Claude Finger ouvre la séance, qu'il dirigera jusqu'à l'élection de la nouvelle présidente ou du nouveau président. Il salue cordialement les personnes présentes. Le quorum est réuni et l'ordre du jour proposé ne suscite aucune remarque.

2. Élection de la présidente ou du président de l'Assemblée des délégués

M. Jean-Claude Finger annonce avoir reçu la candidature de M. Hervé Froté, délégué de Pleigne. Il n'y a pas d'autre proposition.

Décision : M. Hervé Froté, délégué de Pleigne, est élu à la présidence de l'AD par applaudissements.

M. Jean-Claude Finger cède la place à M. Hervé Froté pour la suite des débats. M. Hervé Froté remercie l'assemblée pour sa confiance et prend le relais.

3. Approbation du procès-verbal du 30 octobre 2024

Le PV du 30 octobre 2024 n'appelle aucune remarque et est accepté avec remerciement à son auteure.

4. Validation des crédits relatifs à l'assainissement du prétraitement

M. Hervé Froté donne la parole à M. Pierre-Michel Seuret pour l'introduction de ce point.

M. Pierre-Michel Seuret explique que les trois assainissements proposés font partie du Plan directeur du SEDE de 2012 et qu'ils sont devenus indispensables, les infrastructures concernées datant de la mise en service de la STEP en 1987. Les différentes législations imposées aux stations d'épuration ont évolué et les technologies également. Un long travail a déjà été réalisé depuis seize mois avec le BAMO et le bureau mandaté par le Comité en avril 2024 pour réaliser l'avant-projet présenté ce soir. Sans oublier l'équipe d'exploitation, qui a été associée à la réflexion autour des travaux d'assainissement à réaliser. Le chef d'exploitation rappelle l'importance d'engager des moyens pour construire, mais aussi pour assainir des infrastructures de qualité résistant le mieux possible au temps et répondant à l'état de la technique actuelle.

M. Denis Moritz, du bureau 2MO, indique qu'il épaula le SEDE dans le pilotage de ce projet, qui a été différé de quelques années en raison de la réalisation prioritaire de l'usine des micropolluants. Son aide concerne en particulier la préparation du dossier pour la passation des marchés publics de service en procédure ouverte, sous réserve de l'approbation des trois crédits soumis à l'assemblée ce soir. Ces crédits concernent trois étapes, (A) le relevage-dégrillage, (B) le dessablage et (C) la décantation. M. Denis Moritz donne un aperçu du calendrier de l'ensemble des assainissements qui se dérouleront entre 2025 et 2028. La quatrième étape, qui concerne (D) les biologies, sera réalisée à l'horizon 2030-2032 conjointement avec l'agrandissement du parc photovoltaïque et la pose de panneaux solaires mobiles sur les bassins.

M. Adrian Kindler, du bureau Hunziker Betatech, présente l'étude du projet de l'ouvrage, qui comprend les lots A, B, C, D. Les bases de dimensionnement comprennent un débit maximum de 700 l/s, comme actuellement, une charge polluante de 60'000 EH (actuellement 50'000 EH) et un taux d'élimination de l'azote de 70% (une norme qui sera introduite sous quelques années et dont la base légale n'est pas encore officialisée par l'OFEV et le CF).

Les ouvrages existants ont été analysés, les bétons sont en bon état et les structures pourront être réutilisées moyennant quelques mesures ponctuelles. Le bâtiment du dégrillage devra être assaini avant d'être restauré car il contient de l'amiante.

Afin de permettre une réflexion globale, une autre étude a porté sur le dimensionnement des bassins. Actuellement, seuls deux bassins sont utilisés pour la décantation, le troisième servant de tampon pour les eaux putrides. Un bassin de rétention des eaux pluviales peut être réalisé à cet endroit, mais implique un surcoût d'environ un million de francs car un nouveau tampon pour les eaux putrides devrait alors être construit. Le Comité du SEDE a décidé d'y renoncer en avril dernier, sachant qu'actuellement aucune mesure dans ce sens n'est demandée par ENV pour une mesure de protection complémentaire de la Birse. La troisième étude portait sur les biologies, même si la réalisation n'est pas pour tout de suite, car tout est lié dans une STEP. Les bassins devront être remplacés pour respecter la future norme en phase de concertation et qui est en lien avec l'abattement de l'azote à un taux de 70%. La surface à disposition suffit pour réaliser cette étape et les procédés d'assainissement applicables ne poseront pas de contraintes d'implantation. Cette troisième étude a permis de bien référencer le dimensionnement du prétraitement.

Les coûts ont été évalués avec une précision de +/- 15%, ils impliquent que les trois lots soient réalisés en même temps pour permettre des synergies.

Avant-projet, lot A, relevage – dégrillage, 4'068'000 francs (HT)

Pose de trois vis d'Archimède au lieu de deux, extension du bâtiment de dégrillage d'environ 5m au sud, pose de deux dégrilleurs fins de 6mm, aménagement d'un poste de réception pour les graisses avec construction d'une fosse, pose de trois soufflantes.

Avant-projet, lot B, dessablage et canal de conduite, 710'000 francs (HT)

Pose d'un laveur de sable, équipement des deux dessableurs avec deux vis d'Archimède pour récupérer le sable au fond des bassins. Les ponts sont enlevés et des barrières posées pour respecter les normes de sécurité.

Avant-projet, lot C, décantation primaire, 963'000 francs (HT)

Deux bassins décanteurs primaires et un bassin tampon pour les eaux putrides sont assainis. Les ponts actuels sont remplacés par des ponts à câbles et/ou une variante avec ponts mobiles et des barrières sont posées pour respecter les normes de sécurité.

Discussion :

M. Marcel Vogel demande des précisions sur le lavage du sable. M. Pierre-Michel Seuret explique qu'actuellement, le sable contient plus de 5% de matière organique et doit être évacué, à raison de 3-4 m³ par semaine, par des entreprises spécialisées vers la décharge du SEOD à Boécourt. Une fois lavé, il pourra servir à la pose de conduites (d'eaux usées uniquement car il peut encore contenir des métaux lourds). Des entreprises spécialisées ont été consultées pour un éventuel lavage du sable par leurs soins, mais cette démarche n'a pas donné de suite. Les sables lavés pourraient être entreposés à la STEP pour utilisation sur son réseau collecteur ou remis par exemple à un dépositaire de matériaux, pour son usage.

M. Pascal Crétin s'interroge sur le montant des honoraires et frais annexes, qui représentent plus de 20% du coût total. M. Pierre-Michel Seuret évoque l'assurance chantier, le permis de construire, l'ingénieur sécurité, mais aussi un architecte, un géologue, un géomètre, un ingénieur électricien, un ingénieur spécialisé dans les vibrations, un spécialiste en lien avec la NIE (notice d'impact environnementale) un spécialiste sécurité incendie. On parle d'un chantier très complexe impliquant de nombreuses spécialités.

M. Christophe Badertscher regrette que les frais annexes et les honoraires soient mélangés et avoue se sentir dans le flou, alors que la SIA par exemple, propose des tarifs très clairs. Il apprécierait davantage de transparence. Pierre- Michel Seuret prend note de la remarque.

Suivi : les différents tableaux avec les détails des frais des diverses prestations par CFC et qui ont servi de base de travail seront envoyés à chaque délégué-e.

M. Pierre Lovis demande pourquoi le bâtiment du dégrillage n'est pas purement et simplement démolé et reconstruit. M. Pierre-Michel Seuret explique que l'enveloppe a été refaite il n'y a pas si longtemps, c'était en 2017. Par ailleurs, il faudra des infrastructures provisoires pendant les travaux, et elles se trouvent dans ce bâtiment. M. Marcel Vogel aimerait connaître les différences de coût entre un bâtiment reconstruit et le bâtiment transformé. M. Pierre-Michel Seuret explique que cela n'a pas été étudié sachant qu'il serait probablement difficile de réimplanter un bâtiment dans ce secteur sachant que nous sommes dans le PRE.

Suivi : M. Adrian Kindler propose d'intégrer dans le cahier des charges du futur mandat d'ingénieur une étude de variante allant dans ce sens.

M. Pascal Crétin demande pourquoi le projet prévoit trois vis d'Archimède en entrée de STEP et pas deux. M. Pierre-Michel Seuret explique que c'est pour garantir une meilleure redondance. Actuellement, si une panne survient sur la grande vis ou en cas de maintenance, il faut louer une pompe pour remonter l'eau. Il est donc préférable d'avoir trois vis plus petites. Le coût de chacune de ces vis est de 90'000 francs (sans le montage).

M. Christophe Badertscher cite la STEP du SEPE, où un bassin de rétention des eaux pluviales doit être construit pour éviter le déversement d'ammonium dans l'Allaine. M. Pierre-Michel indique que si la Confédération et ou ENV exige un jour de nouvelles normes de mesure sur la Birse, il sera toujours possible de réaliser cette rétention sur la STEP (la réflexion a été menée dans le cadre de cet avant-projet) et le SEDE procédera à cet aménagement, mais ce ne sera pas le cas avant 2028-2030 et les décisions en lien avec le traitement de l'azote selon la nouvelle directive en phase d'élaboration, qui seront de toute façon prises en compte lors des travaux d'assainissement des biologies.

M. Marcel Vogel demande si des subventions seront accordées pour ces assainissements. M. Pierre-Michel Seuret explique que non. Des subventions ont été versées pour la construction de l'usine des micropolluants, car c'était une nouvelle étape de traitement. On parle ici d'un assainissement normal après une durée de vie de 33 ans de ces infrastructures.

Décision :

Les trois crédits d'engagement relatifs à l'assainissement du prétraitement ;

A : relevage - dégrillage pour 4'068'000 francs (HT)

B : dessablage pour 710'000 francs (HT)

C : décantation primaire pour 963'000 francs (HT)

sont acceptés à l'unanimité

M. Pierre-Michel Seuret remercie l'assemblée au nom de l'équipe d'exploitation.

5. Approbation des comptes 2024 du SEDE

Jocelyne Daneluzzi présente les comptes, qui ont été vérifiés par le bureau fiduciaire Fidag SA le 28 février 2025 et préavisés par le Comité le 16 avril 2025. Les comptes de résultat sont parcourus et commentés au fur et à mesure puis les investissements et le bilan. L'exercice 2024 fait ressortir un excédent de charges à facturer aux communes de 60'893.45 francs, ce qui représente 2.89% sur le montant budgétisé. Le montant facturé aux communes s'élève à 271'596.50 francs. Les commentaires joints aux comptes expliquent certaines différences entre le budget et ces comptes. M. Pierre-Michel Seuret rappelle notamment que le charbon actif pour le traitement des micropolluants a coûté plus cher, ainsi que le chlorure ferrique et les polymères.

Décision : les comptes 2024 sont acceptés à l'unanimité.

M. Hervé Froté remercie la caissière pour son excellent travail.

6. Communications du chef d'exploitation

Personnel :

- L'ensemble du personnel est en activité et l'équipe est au complet.
- Un nouvel agent d'exploitation, M. Olivier Scheurer, est entré en fonction le 1^{er} mai 2025 (nomination par le Comité du 16 avril dernier).
- Un poste pour le suivi du réseau et du PGEE sera créé, les instances se prononceront en automne 2025 pour une entrée en fonction en 2026.

STEP :

- Globalement très bon fonctionnement, attesté par les différentes analyses, internes et RCJU.
- Convention avec la commune de Boécourt pour analyses et conseils technique STEP de Montavon.
- Convention avec le SEME pour mise à disposition du SEME de personnel d'exploitation en cas de besoin.
- Travaux de maintenance selon planning (pré-épaisseur et soufflantes biologie terminés).

Projets :

- Travaux d'assainissement de l'aération des biologies terminés, le paysagiste doit encore intervenir ; le décompte relatif à ces travaux sera présenté au Comité cet automne.
- Étude pour assainissement des installations gaz, le cahier des charges est fait, un appui technique pour réaliser ce dernier a été demandé à EDJ. Une demande d'offre sur invitation pour les prestations d'ingénieur sera faite après les vacances d'été.
- TGBT : les travaux ont démarré en semaine n°12 et se déroulent selon le planning. Une coupure de l'alimentation électrique de la STEP a été nécessaire le 7 mai pour basculer de l'ancien tableau vers le nouveau. Les travaux dureront jusqu'à fin juin. Contrôle OIBT prévu la première semaine de juillet ; le décompte sera présenté au Comité de l'automne, en principe.

Collecteurs :

- Les curages-visionnage du secteur 4 sont planifiés durant deux périodes, une semaine en juin et deux semaines en octobre.
- Un rapport d'état des secteurs 1 et 2 sera présenté au prochain Bureau par un bureau d'ingénieur, dans le cadre de la mise à jour du plan d'actions du SEDE. Pour le secteur 3, le rapport d'état et le plan d'action seront adjugés ces prochains jours à un bureau d'ingénieur.
- Assainissement du collecteur, du BEP de Mettembert à Soyhières, la population a été consultée à Delémont et Mettembert, sans remarque. Les travaux commenceront en principe en octobre. La publication sur simap est prévue courant mois de juin. Le Comité pourrait procéder aux adjudications à la fin du mois de septembre.
- Assainissement par chemisage du secteur B12-B18 à Delémont, quai de la Sorne (action d24 du PGEE du SEDE avec un état constructif Z1). Les travaux ont été adjugés par le Comité du 16 avril dernier et se dérouleront en deux phases début juillet et début août, notamment de nuit pour profiter d'un faible début et avoir le moins de perturbation possible pour le trafic routier.
- DO de Mervelier, demande de la Commune de reprise par le SEDE validée par le Bureau. Le transfert sera acté par un acte notarié.
- Collecteur endommagé au Pont de Cran à Vicques dans le secteur traversé de la Scheulte, mesure urgente entre les chambres V9-V10, les travaux se sont terminés le 15 décembre 2024 (un test d'étanchéité a été fait il y a quelques jours). Un décompte sera adressé à ENV qui a validé un arrêté de subventionnement en lien avec ces travaux.
- Traversée de Courrendlin, avec le refus du crédit communal par la population, la situation sera réévaluée. Plusieurs DO devaient être refaits, sans frais pour le SEDE. Une synergie pour l'assainissement du BEP était prévue.
- Bassecourt, secteur H15- H16, assainissement en commun avec la commune de Haute-Sorne. Il s'agit de refaire une chambre et du chemisage. Le Bureau a validé une offre de sd ingénierie et les travaux de chemisage ont été validés par le Comité du 16 avril dernier.

- Courtételle, remplacement du collecteur intercommunal entre D14-D16 (action eS4), secteur Vieux Moulin et chemisage D1-D2 (action eS3). Travaux menés de concert avec commune - BKW - SIN - Swisscom. Votation du crédit communal tout prochainement. Le Comité a validé l'offre d'ingénieur lors de la séance du 16 avril 2025.
- Delémont, demande d'éventuels travaux pour le secteur de la route de Rossemaison, réfection du tapis par le SIN, réflexion en cours.

7. Divers

RAS

La parole n'est plus demandée et la séance est levée à 21h07.

SEDE

Catherine Friedli

Secrétaire